

Objet : Budget Annexe Déchets - Décision modificative 3

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize décembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL TOUIHRAT. WDOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). GROLLIER (Pouvoir P. COUTAZ). MANSOZ. VEUILLET (Pouvoir D. ROSSI). WROBEL (pouvoir M. WDOWIAK).

ABSENTS : MMES VOISIN.

Date d'envoi de la convocation : 10/12/2025

Le Président :

Explique que la décision modificative suivante doit-être effectuée sur le Budget annexe « Déchets » de la CCLA :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<strong>FONCTIONNEMENT</strong>				
D-811 : Sous-traitance générale	0.00 €	10 400.00 €	0.00 €	0.00 €
<strong>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</strong>	<strong>0.00 €</strong>	<strong>10 400.00 €</strong>	<strong>0.00 €</strong>	<strong>0.00 €</strong>
R-7711 : Dédits et pénalités perçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 500.00 €
R-7714 : Recouvrement sur créances admises en non valeur	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20.00 €
R-7788 : Autres produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 880.00 €
<strong>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</strong>	<strong>0.00 €</strong>	<strong>0.00 €</strong>	<strong>0.00 €</strong>	<strong>10 400.00 €</strong>
<strong>Total FONCTIONNEMENT</strong>	<strong>0.00 €</strong>	<strong>10 400.00 €</strong>	<strong>0.00 €</strong>	<strong>10 400.00 €</strong>
<strong>Total Général</strong>	<strong>10 400.00 €</strong>		<strong>10 400.00 €</strong>	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE la décision modificative à intervenir sur le Budget annexe « Déchets » de la collectivité,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Pascal ZUCCHERO



Secrétaire de séance,  
Alexandre FAUGE

